



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2020

N°52-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES Accueil périscolaire et restauration scolaire Tarifs au 1 ^{er} septembre 2020 et règlements intérieurs
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 8 juin 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 juin s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaël CRAHES, Maire

Étaient présents : M Gwénaël CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, M Mikaël TUBAUD, Mme Gwénaëlle HORHANT, M Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absent excusé :

Procurations :

✍ Hubert DE CUSSAC a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs de l'**accueil périscolaire**. Le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs votés en juillet 2019 :

Quotient Familial	Tarif au 1/09/2020 en € pour ½ heure
De 0 à 540	0,41
De 541 à 680	0,81
De 681 à 920	1,26
De 921 à 1220	1,54
De 1221 à 1500	1,64
Supérieur à 1500	1,71

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire n'est pas modifié.

Concernant le **service de restauration scolaire** repris en gestion directe par la commune à compter du 1^{er} septembre 2020, le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs appliqués en 2019 par l'Association La Grignotte :

Les tarifs journaliers sont

- 1 repas enfant : 3,70 €
- 1 repas adulte à emporter: 6,70€ (élus, personnels des 2 écoles et communaux)
- 1 repas adulte sur place: 10€ (repas bimensuel des aînés)
- 1 repas apporté pris sur place : 2,30€ (frais de fonctionnement du service)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs et le nouveau règlement intérieur du service de restauration scolaire.

Pour extrait conforme, le 22 juin 2020

Le Maire,

Gwénaël CRAHES

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200612-52-2020-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020